

droit commercial qui déjà existe, et un cours d'économie politique, qui bientôt, sans doute, sera fondé dans notre cité.

Quelques personnes pourraient critiquer l'apparent mélange dans un même édifice d'institutions sérieuses et d'un Cercle ; ce blâme ne serait pas fondé. Le Cercle aurait un escalier spécial, qui lui serait exclusivement consacré ; les institutions d'utilité publique et la salle d'exposition auraient aussi le leur tout-à-fait indépendant. Chacun des escaliers prendrait entrée sur une rue différente. On pourrait même, pour mieux assurer le réciproque isolement, interdire à l'escalier consacré aux institutions publiques et aux expositions toute communication avec celui consacré au Cercle ; il suffirait pour cela d'une légère et élégante barrière de fer. On a pu voir d'ailleurs que cette indépendance complète, réservée à l'extérieur, serait également assurée à l'intérieur. Le Cercle serait séparé de la manière la plus absolue des institutions installées dans l'édifice. Sur ce point, il n'y aurait donc aucun inconvénient à craindre.

L'obligation où serait placée la ville, de garantir aux actionnaires bailleurs de fonds le régulier et complet paiement des intérêts pourrait préoccuper quelques esprits ; il n'y aurait cependant lieu de concevoir aucune inquiétude sur ce point ; cette obligation ne produirait certainement aucune charge. On a pu reconnaître, en effet, que les ressources assurées au Cercle seraient suffisantes pour exempter cette garantie de toute mauvaise chance. Néanmoins, pour abriter plus sûrement encore les intérêts financiers de la ville, on obligerait le Cercle à soumettre chaque année son budget prévisionnel à l'examen et au contrôle du Conseil municipal.

Une dernière objection pourrait être élevée sur les difficultés de l'exécution. Cette objection ne serait pas plus sérieusement fondée que les autres.

D'abord ces difficultés ne seraient ni moindres ni plus grandes pour la ville, quel que fut le plan à réaliser pour la régénération du quartier de la Boucherie des Terreaux. Cette ré-